



AMOPA

SECTION DE L'ISÈRE

PALMARÈS DES CONCOURS 2024-2025

CONCOURS NATIONAL ARTS ET MATHS

**99 présélections ont été proposées par les écoles et les établissements
au jury départemental**

Le jury a décerné 9 Prix et 4 Accessits

5 Premiers Prix (2 collectifs et 3 individuels)

4 Seconds Prix (2 collectifs et 2 individuels)

3 Premiers Accessits individuels

1 Second Accessit individuel

Observations du jury (constitué de 8 membres, en activité ou retraités) réuni en séance plénière le 19 février 2025

Remarque préalable

La participation a accusé cette année un net fléchissement (99 contre 158 en 2024, 113 en 2023), alors qu'il y avait eu une progression constante très importante depuis l'institution du concours voilà plusieurs années. On ne dispose évidemment d'aucun indice permettant d'identifier une ou des causes ; il sera intéressant de comparer cette évolution avec la participation au niveau national.

Le jury souhaite faire part de ses constats cette année, pouvant éclairer ses décisions reflétées par le palmarès.

Déjà l'an dernier nous appelions à respecter les consignes ; cet appel n'a pas eu toutes les conséquences souhaitées et nous insistons à nouveau.

1. Les retards dans l'envoi des productions : ce n'est pas qu'une question de principe, cela complique, réellement, très considérablement l'organisation en amont du jury et peut même rendre possibles des erreurs au long du processus. Notre constante et bienveillante compréhension ne pourra pas toujours s'accommoder de ces complications...

2. Cette année encore -y compris d'écoles participant régulièrement- nous avons reçu des œuvres individuelles au niveau des classes maternelles alors que seules sont recevables les œuvres collectives et à l'inverse nous avons reçu des productions collectives au niveau des classes élémentaires alors que là sont admises seulement les productions individuelles. Nous ne pouvons que déplorer cela, car nous avons dû éliminer des œuvres vraiment très belles et c'est bien dommage... mais nous aussi nous devons respecter les consignes nationales !

3. Toujours au chapitre des consignes non respectées : il est clairement précisé que les envois aux jurys départementaux sont limités à 5 par classe. En outrepassant ce nombre, non seulement on donne davantage de travail au jury (qui lui ne peut proposer au jury national que 2 productions **par niveau**) mais encore et surtout on contrevient au respect de l'équité entre les écoles et établissements participants. La conséquence triste mais inévitable, on la devine...

4. Même chapitre : la signature de l'enseignant, en sus de son nom, est dans tous les cas requise en plus des renseignements permettant d'identifier l'école, la classe, l'élève... Cette année elle a manqué dans plusieurs cas (conséquence des envois par mail ?). Nous on veut bien, mais, encore une fois ce sont les élèves qui peuvent en subir la conséquence, au cas où leur production serait transmise et proposée au jury national...

5. Enfin -et là au-delà des consignes mêmes-, on a regretté que des œuvres pourtant très belles n'aient aucune chance d'être choisies et primées, ne répondant absolument pas à l'objectif visé tel que défini - on ne peut plus clairement- dans l'exposé du concept sur l'affiche présentant le concours.

CLASSES MATERNELLES

(productions collectives)

Moyenne section

1^{er} Prix

**Classe de Mme Emilie NOËL
Ecole Maisons Neuves – Eybens
« Œuvre collective 3 »**

Second Prix

**Classe de Mme Emilie NOËL
Ecole Maisons Neuves – Eybens
« Œuvre collective 1 »**

Grande section

1^{er} Prix

**Classe de Mme SEYVECOU
Ecole Nicolas-Chorier - Grenoble
Tableau n°143**

Second Prix

**Classe de Mme SEYVECOU
Ecole Nicolas-Chorier - Grenoble
Tableau n°144**

CLASSES ÉLÉMENTAIRES

(productions individuelles)

CM1

1^{er} Prix

**Hugo MARCHAL
Elève de la classe de Mme Aurélie MATTRAS
Ecole Jean-Mermoz - Poizat**

CM2

1^{er} Prix

**Amina ZEGHOUD
Elève de la classe de Mme Aurélie MATTRAS
Ecole Jean-Mermoz – Poizat**

Second Prix

**Antoine GAILLARD
Elève de la classe de Mme Aurélie MATTRAS
Ecole Jean-Mermoz – Poizat**

1^{er} Accessit

**Clara ANGELLOTTI
Elève de la classe de Mme BONOMINI
Ecole Victor-Hugo - Rives**

CLASSES DE COLLÈGE

5ème

**1^{er} Prix
Robin RUMEAU**

**Second Prix
Maïa GRANIER-CERUTI**

**Elèves de la classe de 5ème C
de Mme Nathalie MARGIELA (Arts plastiques)
et M. François ROUSSIN (Mathématiques)
Collège Georges-Pompidou - Claix**

1^{er} Accessit

**Swanna CARNEVALE
Elève de la classe de 5ème A
de Mme Nathalie MARGIELA (Arts plastiques)
et M. François ROUSSIN (Mathématiques)
Collège Georges-Pompidou – Claix**

4ème

**1^{er} Accessit
Romane BORYE
Classe de 4ème 6 de Mme Guylaine RÉGIS
Collège Le Clos-Jouvin – Jarrie**

**Second Accessit
Clémence GLATH
Classe de 4ème 1 de Mme Guylaine RÉGIS
Collège Le Clos-Jouvin – Jarrie**

CONCOURS NATIONAL MATHS AU QUOTIDIEN ***Créer un jeu d'évasion***

Ce concours, institué en même temps que le précédent (Arts&Maths), n'avait jusqu'à cette année donné lieu à aucune participation.

Nous avons reçu 3 livrets
Chacun de ces livrets a fait l'objet d'une distinction par notre jury
Le livret de la classe de CM1-CM2 de Mme Josette GOUY
à l'école de Saint-Alban-de-Roche
a reçu le Premier Prix

Le Second Prix a été décerné à la classe de CM1-CM2
de Mme Marine BORDES à l'école d'Auberives-sur-Varèze

Un Premier Accessit a été attribué à la classe de CM1-CM2
de Mme Valérie MOLINA
à l'école de Saint-Alban-de-Roche

Une bonne surprise et un agréable moment pour le jury !

Rappels

Tous les Premiers et Seconds Prix de nos concours sont proposés aux jurys nationaux. Les palmarès sont publiés sur notre site départemental amopa38.fr et dans notre bulletin départemental « La Promotion violette » de juin dans un premier temps, puis les œuvres elles-mêmes (1ers et Seconds Prix) y figurent dans un second temps, en décembre. Ils seront visibles également sur le site national de l'AMOPA.

Les récompenses collectives (classes maternelles) font l'objet d'un chèque de la Présidente libellé à l'ordre de la coopérative scolaire de l'école, tandis que les lauréats à titre individuel (classes élémentaires et de collège) se voient remettre une carte-cadeau multi-enseignes. Le montant de ces récompenses est proportionnel au rang de la distinction et au niveau dans le cursus.

Il est proposé à chaque école et à chaque établissement ayant des lauréats d'organiser à son gré une cérémonie de remise des Prix, où un représentant (« Ambassadeur ») de notre section viendra remettre ces derniers aux récipiendaires, à une date convenue par avance. A défaut, les récompenses sont envoyées par voie postale.

Le jury de l'AMOPA-Isère félicite les lauréats et remercie tous les enseignants et tous les élèves qui ont participé à ces deux concours, en prodiguant ses encouragements pour une participation future à celles et ceux dont les productions n'ont pu faire l'objet d'une distinction.

La présidente du jury

Nicole Laverdure

La présidente de la section AMOPA-ISÈRE

Dominique Abry